



succession/ famille recomposée rapport conflictuels/donation.

Par **dadify**, le **06/06/2012** à **12:28**

Bonjour,

Mon père est décédé le 06/09/2011, il a eu 5 enfants (2 d'un 1er lit dont je suis issue).

le 22 mars 2011 mon père fait donation au dernier vivant (il venait d'apprendre sa maladie) son épouse survivante a choisi 1/4 en toute propriété et 3/4 en usufruit des biens mobiliers et immobiliers au jour du décès sans exception ni réserve.

Aujourd'hui le notaire ne m'a toujours pas remis l'acte de déclaration de succession, ni l'attestation immobilière, ni l'acte de déclaration d'option.

Ai-je le droit de demander à voir les comptes depuis mai 2011, je les soupçonne d'avoir vidé les comptes. (il est décédé à l'hôpital la maladie l'a très vite privé de ses capacités mentales en mai 2011 il avait déjà perdu la raison...

Ma belle mère ne m'autorisait pas à parler au médecin, et ne me laissait jamais seule avec mon père) quels sont mes droits, puis-je les obliger de quelque manière que ce soit à obtenir ma part et ainsi ne plus avoir de contact avec ma belle famille. Devant toutes mes questions la clerc de notaire me propose de renoncer à mon héritage !

Je vous remercie par avance.